



Bâtir des communs pour palier à une urbanisation anarchique ?

Performance et durabilité des services d'eau décentralisés dans la périphérie de Kinshasa

Martin LEMENAGER – AFD, division eau et assainissement
Florent BEDECARRATS – AFD, division évaluation et capitalisation

Comité scientifique du pS-Eau, 17 mars 2017

À partir de la présentation donnée pour la Conférence internationale : apports et limites des communs pour l'aide au
développement, Paris, 1-2 décembre 2016,

développeur d'avenirs durables



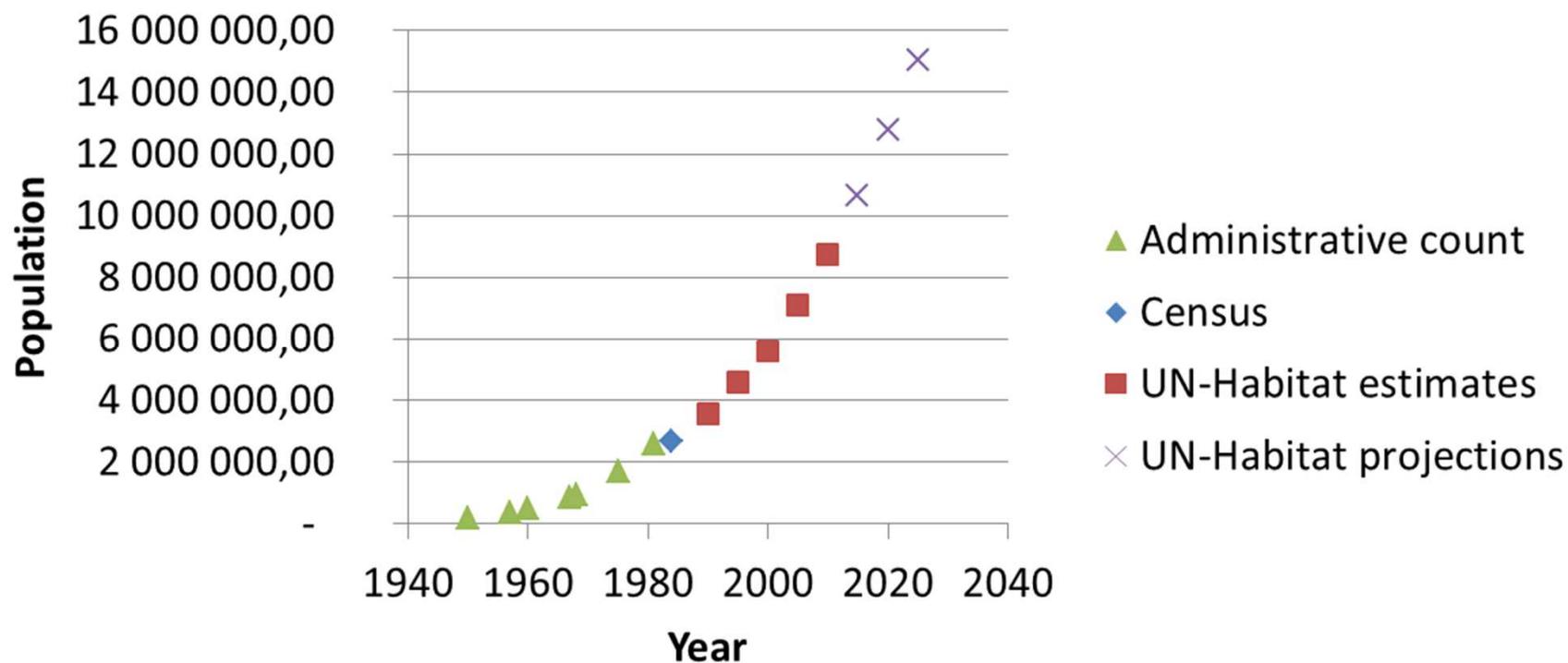
Contenu de la présentation

- Un travail de recherche
 - Projet AFD pour lequel une évaluation scientifique d'impact est en préparation
 - Matériaux riches et nombreuses visites de terrains
 - Un article dans Journal of Hydrology coécrit avec Oriane Lafuente et Dominique Sowa <http://dx.doi.org/10.1016/j.jhydrol.2016.07.023>
 - Un papier statistique en ligne sur les analyses statistiques <http://data.hypotheses.org/>

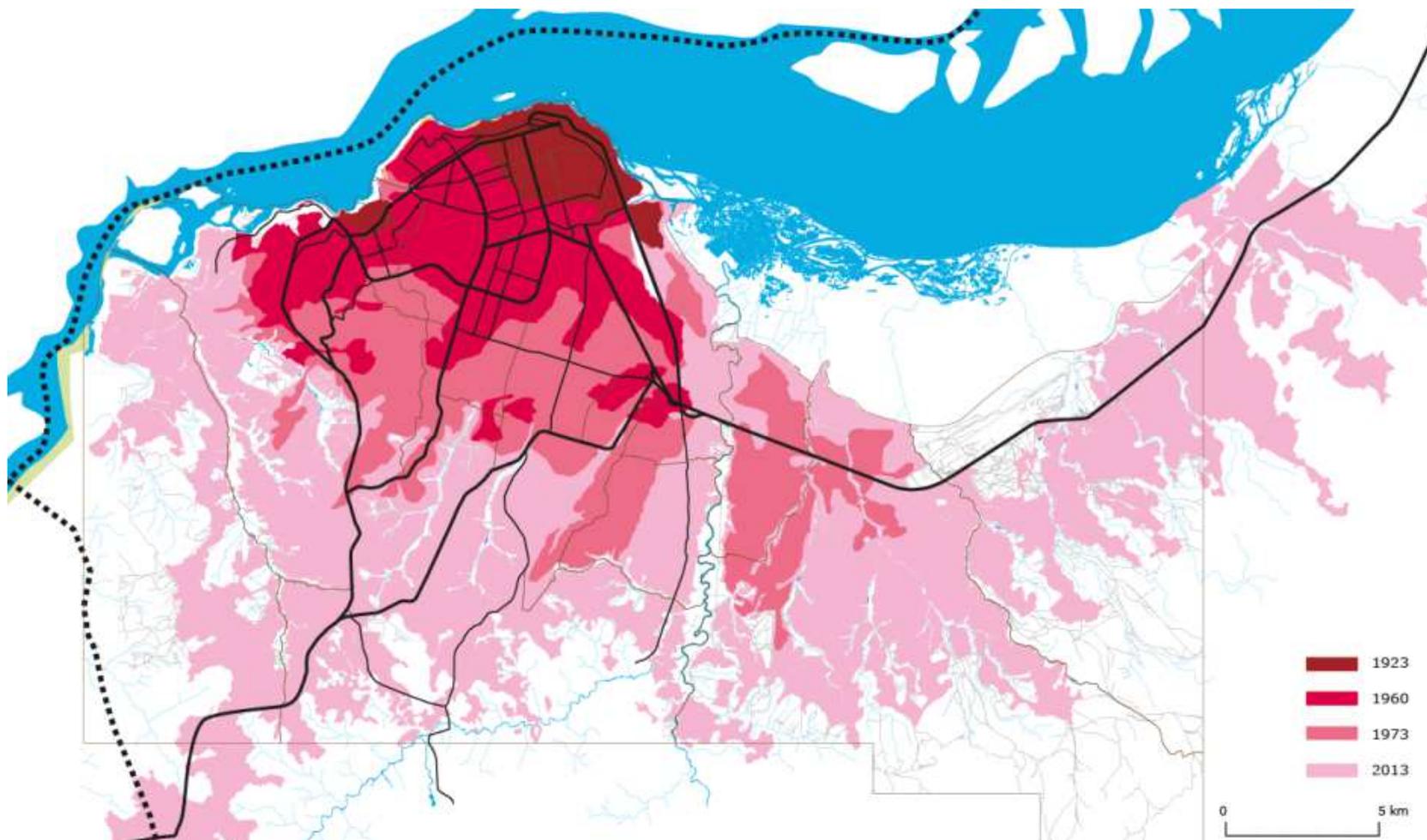
- Une présentation en 4 points :
 - Contexte et fonctionnement des ASUREP
 - Peut-on parler d'un commun ?
 - Application des critères de durabilité d'Orstrom
 - Bilan et défis

- Plongeons dans le bain avec un film (5') !

Kinshasa, une mégalopole africaine



Un étalement urbain hors de contrôle



Un accès à l'eau qui se détériore



Fonctionnement des ASUREP

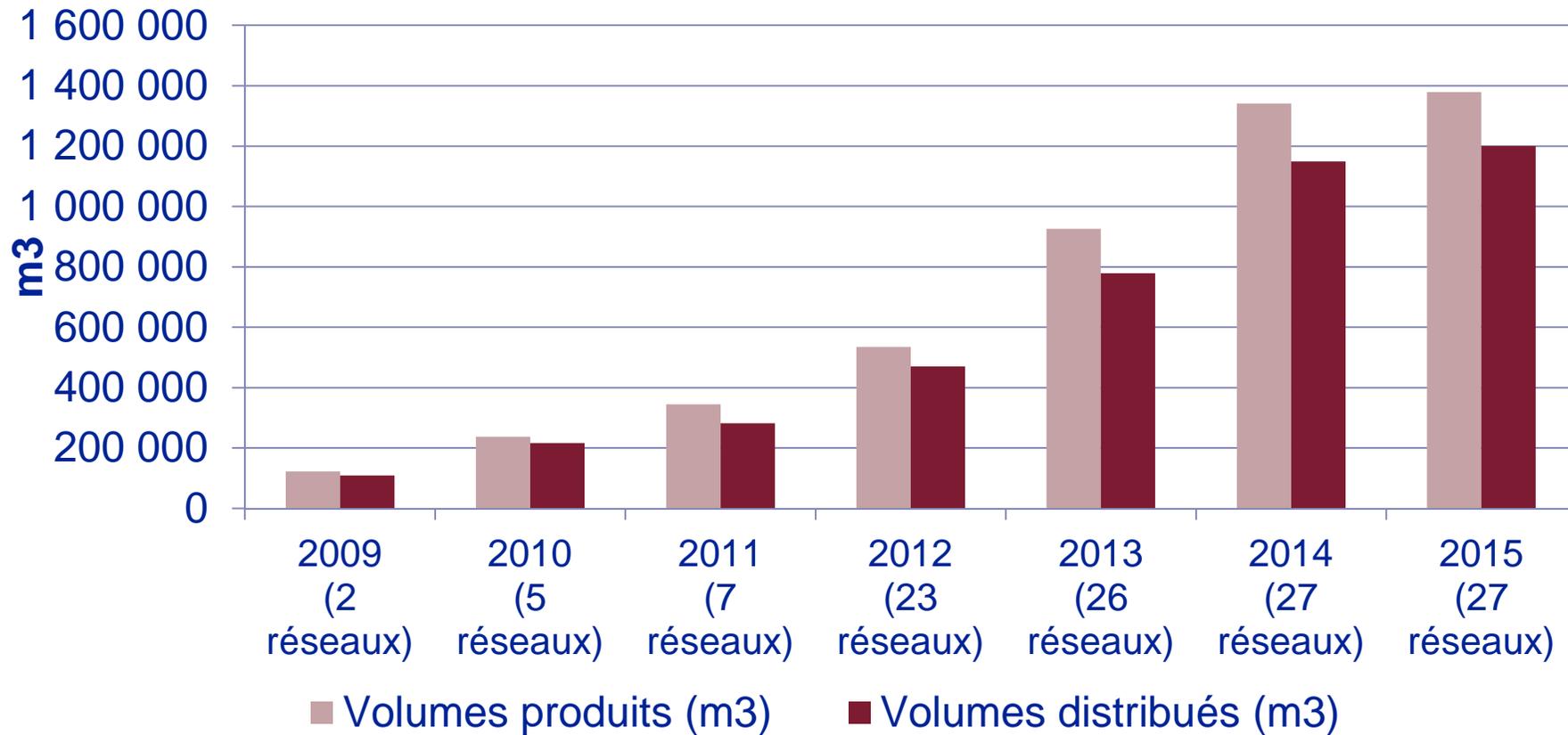
- Chaque réseau est autonome techniquement, juridiquement et dans sa gestion financière
- Il couvre ~ 20 000 usagers, sous un mode de desserte simplifié : 1 forage, 1 château d'eau, 1 réseau ramifié de bornes fontaines - pas de branchements privés :
 - 1 forage à 100 – 150 m + groupe électrogène
 - 1 réservoir surélevé ;
 - 1 réseau + des BF
 - 12 à 15 bornes-fontaines (1 / 1000 hab.) ;
 - Des branchements particuliers dans les écoles et les centres de santé ;
 - Dimensionnement : 20 l/jour/pers (horizon 10 à 20 ans)
- Niveau de service : bornes-fontaines situées à un maximum de 250 m des populations visées, à horaires fixes et paiement au volume
- Il s'agit d'une technologie simple, peu coûteuse (investissement ~20 \$/bénéficiaire), et d'un niveau de service adapté à la demande locale et à sa capacité à payer





Essor

■ Population desservie fin 2015 : 560 000 personnes



S'agit-il d'un commun ?

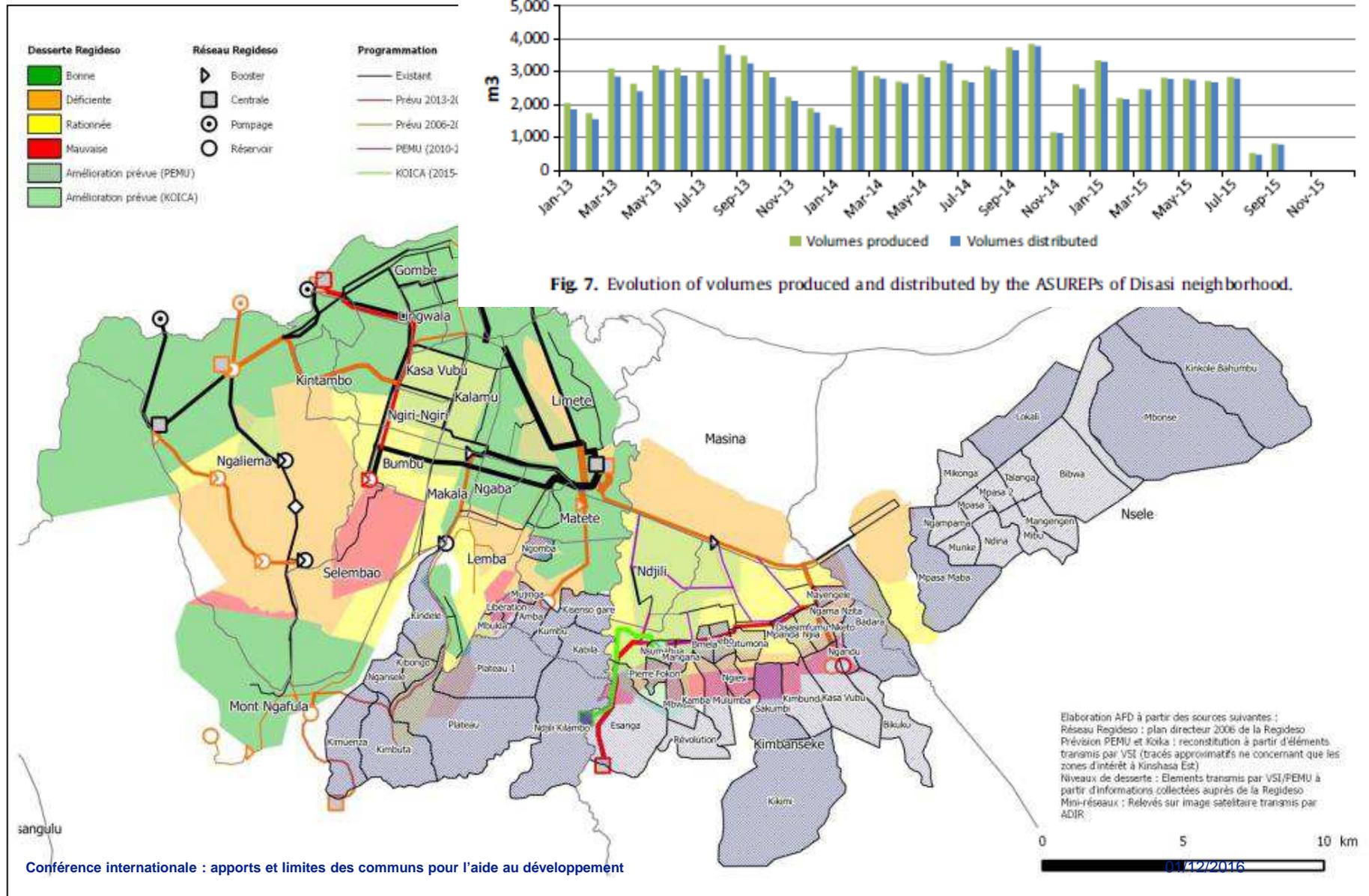
- Une approche souvent réservée aux ressources (stocks), alors qu'on s'intéresse ici à des services
- Classification classique en fonction de caractéristiques négatives: rivalité et l'exclusivité des usages
 - Biens communs caractérisés par des usages rivaux et non exclusifs
- Différent dans le cas présent pas de bien préexistant, la caractérisation se fait par des critères positifs :
 - Collaboration pour que le service existe et ouverture à tous les usagers
- On aurait pu utiliser le cadre d'analyse des systèmes socio-écologiques (SES), élaboré aussi par Ostrom, mais très lourd conceptuellement et requiert une approche comparative.

Une boîte à outils pour interroger la durabilité des ASUREP

- « Le nœud du problème se situe toujours dans la définition des règles du jeu qui gouvernent la distribution de l'eau et le fonctionnement du réseau, et dans la structure des organisations chargées de les mettre en œuvre » (Lavigne Delville, 2009)

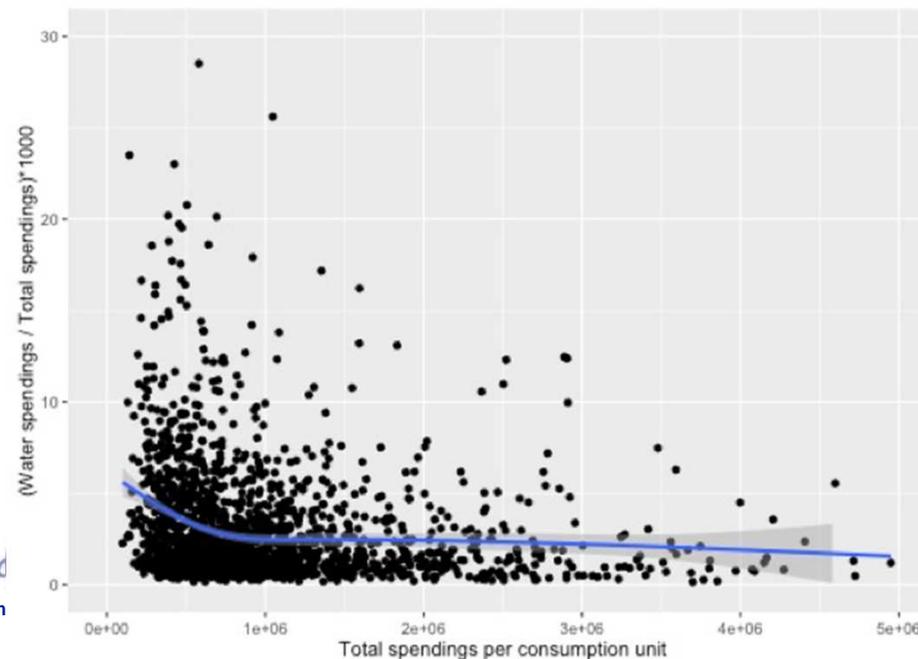
- Ostrom
 1. Des limites clairement définies
 2. Des avantages proportionnels aux coûts assumés
 3. Des procédures pour faire des choix collectifs
 4. Supervision et surveillance
 5. Des sanctions différenciées et graduelles
 6. Des systèmes à plusieurs niveaux
 7. Des mécanismes de résolution de conflits
 8. Une reconnaissance par l'État du droit à s'organiser

Des limites clairement définies ?



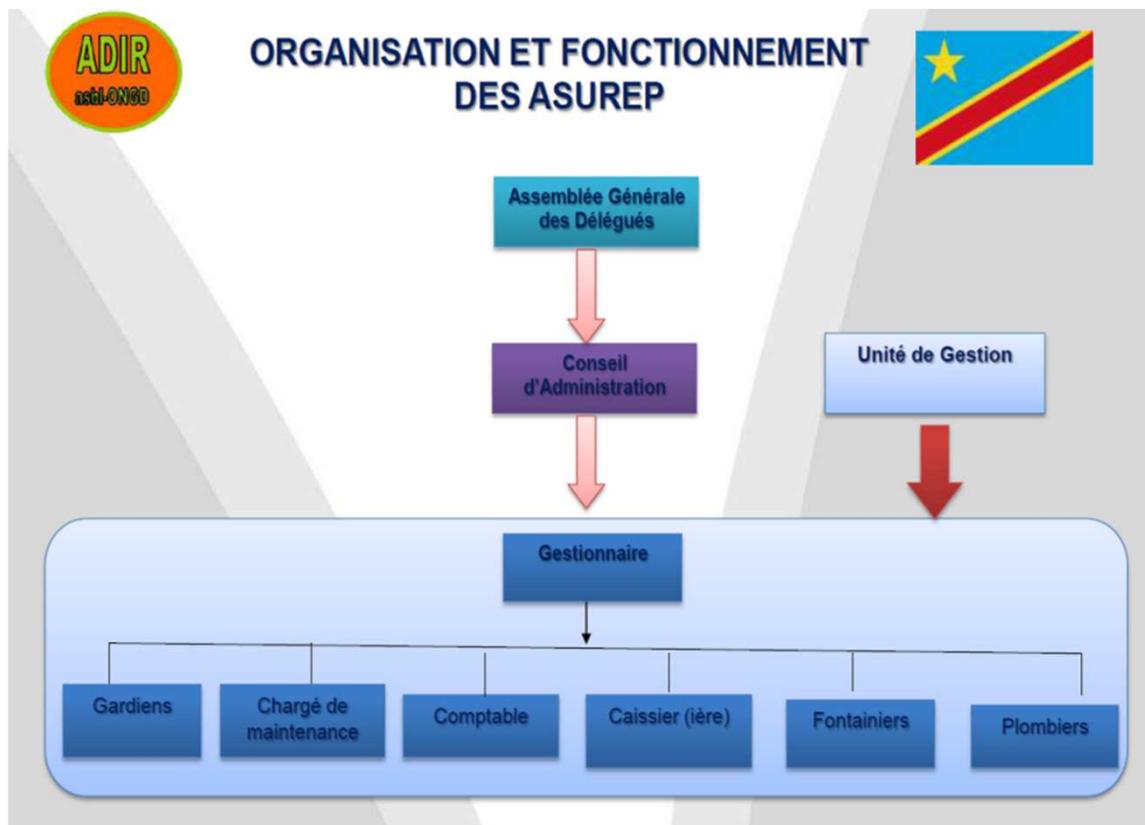
Avantages proportionnels

- Service REGIDESO inaccessible ou de très mauvaise qualité
- Service ASUREP plus cher, mais proche et fiable
- Moins cher que la revente de l'eau
- Propriétaires des emprises reçoivent un service gratuit, tous les participants aux instances perçoivent des jetons de présence



Des procédures pour faire des choix collectifs

- Méfiance de la population vis-à-vis de tout ce qui vient de l'Etat
- Gestion du réseau confiée à une association d'usagers, appelée **ASUREP**, composée de ~30 personnes salariées



- Les ménages d'une rue élisent un représentant qui siège à l'Assemblée Générale (AG) de l'ASUREP
- L'AG élit un Conseil d'Administration (7 pers., indemnisées par des jetons de présence)
- Le CA recrute l'Unité de Gestion : 5-6 salariés + les fontainiers nécessaires, en charge de l'exploitation, la maintenance et la collecte des recettes: gestionnaire, comptable, mécanicien, fontainier.
- Tous sont des habitants du quartier, en majorité des femmes



Autres critères

Supervision et surveillance

Rôle central de l'ONG fondatrice : difficile à dépasser ?

Des sanctions différenciées et graduelles

Des systèmes à plusieurs niveaux

Une fédération encore fragile

Des mécanismes de résolution de conflits

Indice mais difficiles d'en juger sans crise majeure

Une reconnaissance par l'État du droit à s'organiser

Des avancées législatives sans incidence face aux difficultés structurelles des institutions congolaises



Bilan et conclusion

- Les communs pour l'aide au développement :
 - Important pour caractériser des initiatives qui ont souvent un statut flou
 - Une boîte à outils analytique utile pour penser l'action
 - Qui doit être adaptée pour des contextes spécifiques

- Des défis persistants des ASUREP :
 - La relation avec la REGIDESO
 - La reconnaissance publique et l'inscription dans une gouvernance multiniveaux
 - L'autonomisation par rapport à l'organisation fondatrice
 - La pérennité de la ressource en eau (menaces par eaux usées, changement climatique..)
 - Concilier l'autonomie de l'association communautaire et la notion de service public (régulation du tarif et de la qualité de l'eau)
 - Evolution du niveau de service et professionnalisation : un « commun » transitoire ?



MERCI !



01/12/2016